Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20241113-24-163-SPORT-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2024
Publication : 19/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/163/SPORT **SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

OBJET : SPORTS
JEUNESSE ET SPORTS - Convention de partenariat à titre gratuit avec la Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire (FALEP) pour la mise en œuvre d'activités sportives pour les enfants du quartier prioritaire de la ville (PIFANO) - Année sportive 2024-2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 novembre 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Vincent GAMBINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 7ème adjointe déléguée à la jeunesse et aux sports, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune dans le cadre de la subvention impact 2024 développe l'activité physique et sportive pour les enfants et adolescents du quartier prioritaire de PIFANO.

Pour rappel, le projet vise à faire découvrir à un groupe de jeunes habitants du quartier prioritaire la place du sport et son impact sur le bien-être. Les activités se dérouleront sur les différentes installations sportives de la Commune. Ils pourront ainsi s'initier à de nouvelles pratiques et échanger avec les différents clubs.

La Direction de la Jeunesse et des Sports organise ces différentes activités en partenariat avec la FALEP qui met à disposition un agent afin de contribuer à l'encadrement, à la mise en place du programme d'activités proposé par la Commune.

En conséquence, il convient d'approuver la présente convention qui définit les modalités selon lesquelles Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire (FALEP), par l'action de son service de prévention spécialisée contribue à l'organisation de ces activités à titre gratuit pour l'année sportive 2024-2025.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention de partenariat à titre gratuit avec la Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire (FALEP) pour la mise en œuvre d'activités sportives pour les enfants du quartier prioritaire de la ville (PIFANO) pour l'année sportive 2024-2025.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention visée à l'article 1 et les avenants qui viendraient à être ajoutés ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cette convention.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		20
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		20
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO VECCHIO 47 CORSE DU SUD
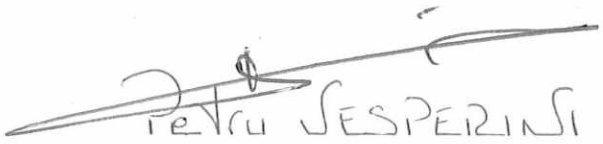
Le secrétaire de séance